

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS
SÉANCE DU MARDI 22 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 22 Juin à 18h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Centre Philippe de l'Isle de Saint Crépin Ibouvillers, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 08 juin 2021

Conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 18

Présents :

Mesdames HERMAN Catherine – MAHEU Brigitte – MARGERY Dominique et Messieurs BOGAERT Francis – BOUILLIANT Didier – CAUCHIES Daniel – DUPUIS Olivier – HABERKORN Gilles – LE MAREC Hervé – LETELLIER Alain – MOKTHARI Abdelafid – THOMAS Jean-Jacques – VALLET Hervé – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – CHEVALLIER Laurent (suppléant) – DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant) – GOURET Dany (suppléant) – GRAUX Bernard (suppléant).

Absents excusés :

Mesdames GRENOUILLON Sylvie – LEROY Annie – VIGNOLI Christiane – Messieurs BILLARD Laurent – BRELET Gilles – CREPEL Cyril – DUCLAY Sylvain – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOIX Pierre – GOUPIL Jean-Louis – KIESSAMESSO Philippe – LE CORRE Pascal – MOREL Jean-Charles – PIGEON Emmanuel – VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Néant.

Madame MAHEU Brigitte est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2021-09 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23 mars 2021

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 23 mars 2021 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

Délibération n°2021-10 – Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Président présente le compte administratif 2020, lequel se résume comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :	1 116 362,79 €uros
Recettes :	1 505 374,09 €uros
Solde d'exécution 2019 :	181 210,08 €uros
Excédent	571 221,38 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	999 667,53 €uros
Recettes :	1 839 894,85 €uros
Solde reporté 2019 :	437 956,59 €uros
Excédent	1 278 183,91 €uros

Résultat brut de clôture : 1 849 405,29 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	840 928,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

Résultat net de clôture : 1 008 447,29 €uros

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Didier BOUILLIANT, **approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020**, (Monsieur le Président s'étant retiré lors du vote).

Délibération n°2021-11 – Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur DIEDRICH, Receveur du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons à la Trésorerie de Méru, a établi le compte de sa gestion 2020 dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2020**.

Délibération n°2021-12 – Budget supplémentaire 2021

Monsieur le Président présente le budget supplémentaire de l'exercice 2021 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **1 630 605,29 €uros** répartis comme suit :

<u>Section d'exploitation</u> :	571 221,38 €uros
<u>Section d'investissement</u> :	1 059 383,91 €uros

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité, le budget supplémentaire 2021**.

Délibération n°2021-13 – Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de DSP Méru-Vallée d'Esches

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 15 décembre 2015, le Comité Syndical du SMEPS a délégué l'exploitation de son service public d'eau potable, sur le territoire des communes de Méru, Esches, Bornel et Belle-Église, à la société Suez Eau France.

Il précise qu'un deuxième contrat de ce type, portant sur le territoire des communes d'Amblainville, Les Hauts Talican, Valdampierre, Montchevreuil, Pouilly, hameau de Montherlant et Ivry le Temple a été signé avec la même société.

Dans l'objectif d'harmoniser les Bordereaux des Prix Unitaires des-dits contrats, il indique qu'un Bordereau des Prix Unitaires Unique a été créé et propose, sur avis favorable de la commission de D.S.P. réunie ce même jour, d'acter cette modification dans un nouvel avenant au contrat.

Le Comité Syndical, accepte cette proposition et **approuve à l'unanimité, le projet d'avenant n° 3 instaurant le bordereau des prix unitaires unique, au contrat de DSP Méru – Vallée d'Esches**.

Délibération n° 2021-14 – Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de DSP Amblainville - Ivry le Temple - Les Sources du Montcel

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 26 septembre 2019, le Comité Syndical du SMEPS a délégué l'exploitation de son service public d'eau potable, sur le territoire des communes d'Amblainville, Les Hauts Talican, Valdampierre, Montchevreuil, Pouilly, le hameau de Montherlant et Ivry le Temple, à la société Suez Eau France. Ce délégataire ayant rencontré des difficultés lors de la crise sanitaire de la COVID 19.

Il indique qu'un deuxième contrat de ce type, portant sur le territoire des communes de Méru, Esches, Bornel et Belle-Église a été signé avec la même société.

Dans l'objectif d'harmoniser les Bordereaux des Prix Unitaires des-dits contrats, il indique qu'un Bordereau des Prix Unitaires Unique a été créé et propose, sur avis favorable de la commission de D.S.P. réunie ce même jour, d'acter cette modification dans un nouvel avenant au contrat.

Le Comité Syndical, accepte cette proposition et **approuve à l'unanimité, le projet d'avenant n° 1 instaurant le bordereau des prix unitaires unique, au contrat de DSP Amblainville - Ivry le Temple - Les Sources du Montcel**.

Délibération n° 2021-15 – Convention de groupement de commandes SMAS/SMEPS/SIAEP de Fresnes L'Éguillon

Monsieur le Président indique qu'il convient de mutualiser la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et de déploiement des réseaux d'assainissement des eaux usées sur les communes d'Ivry le Temple, Monts et Neuville Bosc, entre le SMAS, le SMEPS et le SIAEP de Fresnes L'Éguillon, afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires.

Il présente le projet de convention de groupement de commandes à intervenir entre les trois collectivités.

Le Comité Syndical, **accepte à l'unanimité ce projet et autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes**, pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et de déploiement des réseaux d'assainissement des eaux usées, sur les communes d'Ivry le Temple, Monts et Neuville Bosc.

Délibération n° 2021-16 – Engagement à mettre en œuvre le plan d'actions des BAC d'Esches, Méru et Ribeaupville

Monsieur le Président dresse un historique des opérations menées sur les Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) d'Esches, Méru et Ribeaupville :

- étude du SMEPS suite à des taux élevés de nitrates et de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux de ces captages,
- établissement des délimitations des BAC et de leur vulnérabilité par la société HYDRO RESSOURCES,
- réalisation de diagnostics de pression par le bureau d'études STUDEIS,
- établissement d'un plan d'actions construit avec les acteurs du territoire,
- approbation du plan d'actions du COPIL de l'étude BAC, par délibération du Comité Syndical en date du 5 mars 2020.

Monsieur le Président indique qu'il convient désormais de mettre en œuvre les actions de ce plan.

Le Comité Syndical **s'engage à l'unanimité, à mettre en œuvre les actions qui relèvent de la compétence du SMEPS**, du plan d'actions de l'étude BAC Méru - Esches - Ribeaupville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h39.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2021 est composé des 8 délibérations suivantes :

- **Délibération n°2021-09** – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23 mars 2021
- **Délibération n°2021-10** – Compte administratif 2020
- **Délibération n°2021-11** – Compte de gestion 2020
- **Délibération n°2021-12** – Budget supplémentaire 2021
- **Délibération n°2021-13** – Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de DSP Méru – Vallée d'Esches
- **Délibération n°2021-14** – Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de DSP Amblainville - Ivry le Temple - Les Sources du Montcel
- **Délibération n°2021-15** – Convention de groupement de commandes SMAS / SMEPS / SIAEP de Fresnes L'Éguillon
- **Délibération n°2021-16** – Engagement à mettre en œuvre le plan d'actions des BAC d'Esches, Méru et Ribeaupville